

**Syndicat Mixte
du Parc Naturel Régional de l'Avesnois**

**Compte rendu de la réunion du Comité de Pilotage « Marais d'Aymeries »
du 19 octobre 2011**

ORDRE du JOUR

Rappel du contexte et des objectifs du projet
Définition du Périmètre retenu pour l'étude hydrologique et écologique
Définition de la stratégie du portage foncier de l'opération
Les modalités de financement du projet
Composition du comité technique
Calendrier

Etaient présents :

Nom, Fonction	Organisme
Monsieur Guillaume DHUIEGE - responsable du pôle « patrimoine naturel et eau »	Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois
Monsieur CAFFIER Guillaume – Chargé de Mission Eau	Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois
Madame Sylvie DELHAYE - Secrétaire	Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois

Nom, Fonction	Organisme
Monsieur BARRA	Directeur Développement Urbain, commune d'Aulnoye Aymeries
Monsieur BAUDOUX	Maire, Commune d'Aulnoye Aymeries
Monsieur GASPERI	Etablissement Public Foncier Nord Pas de Calais
Monsieur HILDEBRAND	Conseil Général du Nord
Madame DOCTOBRE	Commune de Berlaimont
Monsieur FAUCOUPRE	Garde Départemental – chef de secteur, Conseil Général du nord
Madame LALLEMAND	Commune d'Aulnoye Aymeries
Monsieur LARZET	1 ^{er} Adjoint, Commune d'Aulnoye Aymeries
Monsieur LECONTE	Chargé de Mission, Agglomération Maubeuge-Val de Sambre
Monsieur LEMOINE	Etablissement Public Foncier Nord Pas de Calais
Monsieur LO GIACO	Agglomération Maubeuge-Val de Sambre
Monsieur PARIS	Référent eau DT Avesnois, DDTM
Monsieur PEON	Technicien, Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques FDPPMA
Monsieur RANOQUIN	Garde départemental secteur Avesnois, Conseil Général du nord
Monsieur SANTER	Responsable Juridique et foncier, Conseil Général du Nord
Madame SCHILLERS	Agglomération Maubeuge-Val de Sambre
Monsieur SPANNEUT	SAFER Flandres Artois

Etaient excusés :

Nom, Fonction	Organisme
Monsieur ANDREANI	DREAL
Madame CHEVILLARD	Agence de l'Eau Artois Picardie
Monsieur CHERIGIE	Conseil Régional Nord/Pas de Calais
Monsieur KUNTZBURGER	Maire, Commune de Berlaimont
Monsieur PAUVROS	Président, Agglomération Maubeuge-Val de Sambre

Rappel du contexte et des objectifs du projet

Monsieur LARZET remercie l'assemblée d'être présente aujourd'hui, il rappelle les quelques années de travail menées sur ce dossier avec Monsieur BARRA et Madame LALLEMAND. Il se sent très concerné par l'aspect zones humides, il rappelle qu'une étude a déjà été conduite sur ce dossier par le cabinet « Extra Muros » en 2006, celle-ci a apporté une réflexion très structurée. Cependant, ce dossier ne peut aboutir qu'avec la participation de tous les partenaires concernés, il souhaiterait avancer aujourd'hui de manière très significative sur ce dossier.

Monsieur DHUIEGE excuse les financeurs qui n'ont pas pu être présents aujourd'hui.

Monsieur CAFFIER rappelle le contexte et l'ordre du jour.

Monsieur LARZET souligne la politique commune des villes d'Aulnoye Aymeries, Bachant, Berlaimont et Pont sur Sambre de veiller à l'impact des aménagements sur cette zone des marais d'Aymeries. Ces communes souhaitent aménager, valoriser et gérer ces marais en portant une étude élaborée sur les enjeux écologiques et hydraulique.

Définition du Périmètre retenu pour l'étude hydrologique et écologique

Monsieur CAFFIER présente le périmètre de la zone qui sera soumise à l'étude et explique les 2 types de ZNIEFF présente sur le site. Il demande à l'assemblée de valider le périmètre proposé en page 6 de la présentation (jointe en annexe de ce compte rendu) ou d'annoncer les changements souhaités.

Monsieur LARZET informe que les quatre Maires des communes concernées sont d'accord pour le périmètre d'étude présenté aujourd'hui.

Monsieur HILDEBRAND demande s'il est possible d'élargir le périmètre à l'autre versant de la Sambre.

Monsieur DHUIEGE dit que l'on peut élargir mais qu'il faut alors une prise en compte du système écologique et hydraulique dans son ensemble, que cela peut changer l'objectif de l'étude.

Monsieur LARZET pense que cela pourrait enliser le dossier.

Monsieur SANTER dit que d'élargir au périmètre présenté selon la 2^{ème} carte page 6 ne changerait pas l'objectif de l'étude.

Monsieur DHUIEGE pense, en effet, que ce périmètre est pertinent.

Monsieur HILDEBRAND souhaiterait élargir le périmètre jusqu'à la forêt, qui selon lui, a une incidence sur le système écologique du marais.

Monsieur LARZET estime qu'il est difficile d'ignorer la forêt dans ce contexte écologique, mais pense que cela peut poser problème pour la maîtrise du foncier.

Monsieur HILDEBRAND pense que la maîtrise du foncier se posera par la suite mais que celle-ci n'a pas d'incidence sur l'étude.

Monsieur DHUIEGE rappelle cependant, qu'il est indispensable de réfléchir dès à présent sur le portage du foncier afin de présenter un dossier le plus aboutit possible aux financeurs.

Monsieur SPANNEUT indique qu'il est possible de créer un droit de préemption sur ces terrains pour pouvoir les acquérir et les rétrocéder au Conseil Général si besoin. Il rappelle que pour avoir des échanges fonciers il faut des ventes et même si le propriétaire est d'accord il faut aussi l'agrément du locataire.

Monsieur HILDEBRAND explique que tout ceci n'est pas nécessaire si une zone de préemption est créée.

Monsieur SPANNEUT souligne qu'il existe des problèmes de successions de terrains qui sont parfois très longs et qu'il est préférable de traiter à l'amiable.

Monsieur CAFFIER rappelle que l'étude hydraulique a pour but d'étudier le fonctionnement local du site mais aussi son intégration à l'échelle du bassin versant, ce périmètre sera donc pris en compte dans l'étude hydraulique mais pas dans l'étude écologique.

Monsieur DHUIEGE rappelle que la notion de maîtrise foncière implique également la maîtrise d'ouvrage des travaux. Il demande de conclure et d'acter le périmètre avant de revenir sur la maîtrise foncière qui est le 2^{ème} point à l'ordre du jour.

Monsieur LECONTE explique qu'il y a deux axes à prendre en compte dans l'analyse hydraulique du périmètre d'étude : celui de la liaison fonctionnelle du chemin de Gommegnies et celui de la liaison par la Sambrette.

Monsieur PARIS demande quelles sont les incidences urbaines liées à la ville.

Monsieur CAFFIER pense que ce sera à voir par la suite, dans le CCTP avec le bureau d'étude, si on élargit le périmètre à d'autre ville.

Monsieur DHUIEGE rappelle qu'il faut se servir de ce qui a été fait pour la partie Ecologique.

Monsieur HILDEBRAND demande d'exclure du périmètre d'étude la résidence bâtie « Blanc Bois »

Monsieur DHUIEGE dit que les zones bâties seront exclues au périmètre de l'étude écologique.

Madame DOCTOBRE demande de ne pas la supprimer car elle pense que son prédécesseur tenait à ce qu'elle soit prise en compte.

Monsieur DHUIEGE confirme qu'elle sera prise en compte dans l'étude hydraulique.

Monsieur LARZET demande d'ajouter le terrain « Tommasini », rue de la fontaine, dans le périmètre d'étude.

Monsieur CAFFIER conclut en précisant que le périmètre d'étude retenu sera donc le périmètre de la 2^{ème} carte, proposée page 6, élargi à l'autre versant de la Sambre, comprenant aussi les 2 axes, qui sont : la liaison fonctionnelle du chemin de Gommegnies et la liaison par la Sambrette.

Définition de la stratégie du portage foncier de l'opération

Monsieur SPANNEUT informe que la SAFER peut accompagner les travaux et qu'il faut définir les zones à aménager dans l'étude. Cependant il rappelle que la SAFER ne peut pas s'occuper des gros ouvrages hydrauliques, mais qu'elle est légitime pour intervenir sur les périmètres de captage d'eau potable.

Monsieur LEMOINE dit que l'Etablissement Public Foncier Nord Pas de Calais peut intervenir à hauteur de 40 % sur les ouvrages hydrauliques. Il rappelle que pour la maîtrise foncière, des conventions pour la surveillance peuvent être établies avec la SAFER.

L'EPF est là de façon transitoire et peut intervenir sur le privé. Il peut être en capacité de mobiliser les fonds de la Région, de l'Agence de l'eau et du FEDER s'il y a une logique de négociation.

Monsieur HILDEBRAND rappelle que le Département peut intervenir si se sont des parcelles publiques, par contre, si se sont des parcelles privées c'est l'EPF, mais possibilité de faire du global si des aménagements sont prévus.

Monsieur PEON pense que la stratégie du portage foncier basée uniquement sur l'acquisition peut s'avérer très longue alors que l'on peut envisager un conventionnement avec les propriétaires privés qui serait plus rapide.

Monsieur LARZET dit qu'en cas d'aménagement cela est plus compliqué.

Monsieur DHUIEGE admet que le conventionnement est une possibilité, mais que le portage foncier est indispensable pour pouvoir réaliser les travaux avec l'appui des financeurs. Qu'il est nécessaire de présenter une stratégie commune.

Madame SCHILLERS pense que l'étude fera déjà un état des lieux et qu'elle annoncera si des travaux sont nécessaires dans le périmètre défini. Elle demande de prendre en compte le volet social, dit que certaines zones seront à acheter et d'autres nécessiteront une convention. Bien reclasser les choses dans l'étude afin d'avoir une stratégie du foncier.

Monsieur SPANNEUT souligne la nécessité de définir le repreneur final.

Monsieur HILDEBRAND rappelle que si une zone de préemption est créée le Département pourra reprendre derrière, et propose une co maitrise d'ouvrage. Il demande d'afficher une volonté communale pour la maitrise d'ouvrage.

Monsieur LO GIACO dit que l'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre ne peut pas s'engager seule, mais pourquoi pas avec d'autres communautés de communes comme celle de Sambre Avesnois. Cependant, il reste inquiet pour l'avenir des intercommunalités qui sont actuellement en refonte avec le Sous Préfet et laisse plusieurs questions sans réponses.

Monsieur LEMOINE pense qu'il y a 2 phases en parallèle : la présentation du projet et les outils liés à celui-ci. Il demande que les élus se réunissent plus tard pour présenter cette 2^{ème} phase.

Monsieur DHUIEGE propose de rencontrer les financeurs afin d'exposer ce qui a été évoqué lors de ce comité de pilotage. Il leurs sera donc présenté, les possibilités d'intervention de la SAFER, du Conseil Général au titre des ENS et de l'EPF ainsi que la volonté du portage du foncier par les communes et EPCI qui amèneront un engagement de principe.

Monsieur LO GIACO demande si un maitre d'ouvrage a été défini.

Monsieur CAFFIER répond que c'est le Parc

Monsieur DHUIEGE précise que c'est à ce titre qu'il a été contacté par la Commune d'Aulnoye Aymeries, que le Parc à la maitrise d'ouvrage de l'étude mais pas des travaux.

Monsieur SPANNEUT indique que la gestion des terrains et des autres enjeux seront à définir par la suite lors de comités de pilotage. Il pense que le Département est un opérateur à ne pas écarter.

Monsieur HILDEBRAND confirme que le Département peut être gestionnaire sur le terrain.

Monsieur LECOMTE rappelle le travail mené par le bureau d'étude Extra murs et demande de ne pas le négliger car beaucoup de rencontres et de démarches avaient déjà été faites auprès des agriculteurs.

Monsieur SPANNEUT souligne que ce travail a été fait il y a 5 ans et demande de tenir compte des évolutions.

Madame SCHILLERS dit que la phase d'étude est un moment privilégié de concertation et que cela doit être indiqué dans l'étude.

Madame LALLEMAND informe qu'une mise à jour des propriétaires est en cours, que l'on en compte 22 actuellement.

Monsieur DHUIEGE pense qu'en effet une mise à jour devra être faite. Qu'il faut se mettre en accord avant d'ouvrir des groupes de travail aux autres acteurs et usagers. Cependant, le calendrier va être décalé une nouvelle fois.

Monsieur BAUDOUX souligne son inquiétude face à la lenteur de ce dossier, il craint que les prairies ne disparaissent si personne n'intervient rapidement. Trop de problèmes s'accumulent actuellement : prairies rebouchées par les propriétaires, beaucoup de cultivateurs ont remplacé les prairies par des champs et les résidus partent à la rivière, trop de remblais... Il constate de moins en moins de prairies humides et le trésor faunistique et floristique disparaît.

Aujourd'hui il est nécessaire d'avancer, dans le respect des procédures, prévoir un planning pour la sortie de l'étude et prendre des décisions, car déjà 4 ans se sont écoulés depuis la sortie de la 1^{ère} étude par le cabinet « Extra Muros ». Il regrette que la préservation des zones humides fasse partie des pressions imposées aux élus et aux Maires et qu'il y ait tant de problème pour aboutir malgré la volonté des élus. Il demande de lancer l'étude et en parallèle travailler sur la maîtrise du foncier.

Monsieur DHUIEGE rappelle que l'étude pourra être lancée en 2012 pour obtenir des résultats en 2013, mais pour cela, il demande de trouver une solution pour élaborer une stratégie foncière afin de rassurer les financeurs.

Monsieur LEMOINE demande qu'un repreneur potentiel soit nommé et voir ensuite pour re contractualiser avec les partenaires.

Monsieur HILDEBRAND explique qu'il faut une sollicitation par délibération de chaque commune pour demandé au Département de s'engager sur un périmètre de préemption. Qu'il faut un repreneur, que les travaux ou aménagements pourront être fait par l'EPF en lien avec le Département et la SAFER.

Madame SCHILLERS dit qu'il faut valoriser et préserver cette zone, en mettant les aspects techniques en avant dans l'étude. Elle précise que l'agglomération n'a pas toutes les compétences, puisque toutes les communes ne sont pas dans l'agglomération, mais qu'elle a une volonté de protéger ce type d'espace, et met en avant la politique de la trame verte et bleue. Pour cela, Elle souhaite que l'agglomération devienne un partenaire financier.

Monsieur HILDEBRANT rappelle que ces aux communes de décider si elles souhaitent devenir un ENS ou pas.

Monsieur DHUIEGE propose de présenter ces différentes stratégies aux partenaires financiers. Il demande que les communes fassent chacune leur courrier, accompagné de leur délibération pour pouvoir constituer le dossier.

Monsieur BAUDOUX dit qu'une délibération sera faite. Il pense qu'il est indispensable de reconstituer le marais et pas seulement préservé ce qui existe encore pour cela c'est une puissance publique qui doit devenir propriétaire car ils l'entretiendront.

Les modalités de financement du projet

Monsieur DHUIEGE rappelle que la phase d'étude est estimée à 80 000 euros qui seront financés au maximum à 80 % par l'état et la région, 4 800 euros par le Parc engagé en 2011. La contrepartie pourrait être financée, selon Madame SCHILLERS, par l'agglomération Maubeuge-Val de Sambre.

Monsieur HILDEBRAND annonce que le Département peut financer lui aussi la contrepartie si une zone de préemption est créée.

Monsieur DHUIEGE précise que le coût sera vraiment estimé suite au marché public, que l'on peut être opérationnel pour lancer l'étude en 2012 dans le domaine hydrologique, mais aussi écologique, si le cahier des charges est finalisé pour mi novembre.

Monsieur BAUDOUX souligne que l'AMVS peut inscrire à son budget 20% du montant de l'étude soit 16 000 € et demande à madame Schillers de la prévoir au budget de l'AMVS.

Monsieur LARZET demande d'intercaler dans le planning les réunions l'information et la concertation des acteurs.

Monsieur DHUIEGE dit que cela sera fait dans le cahier des charges.

Composition du comité technique

Monsieur DHUIEGE demande si des remarques sont à intégrer pour la constitution du comité technique, hormis le souhait émis par Monsieur HILDEBRANT d'intégrer le Département.

Madame DOCTOBRE demande que la Commune de Berlaimont soit représentée.

Monsieur LARZET remercie l'assemblée et espère que le lancement de l'étude pourra aboutir dans les meilleurs délais.